

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2528

16 octobre 2008

SOMMAIRE

Active Partners S.A.	121301	Marco Bicego Europe Sàrl	121302
Apax Knowledge Solutions Sàrl	121341	Meditor International Holding S.A.	121328
ArcelorMittal China Holding (Luxem- bourg)	121316	M.K. S.à r.l.	121311
A.S. Consulting Sàrl	121311	M.M. Warburg-LuxInvest S.A.	121303
Bergam S.A.	121298	MyTravel Licensing S.à r.l.	121307
Chester Seven Capital, S. A.	121313	MyTravel Luxembourg S.à r.l.	121307
Cicéron	121300	NCH World S.A.	121306
Delta-Immo S.A.	121298	Newcom Sàrl	121311
DMIT-FIN Consulting S.à r.l.	121302	Nordea Investment Funds Company I S.A.	121307
Dulux S.A.	121299	Opafin World S.A.	121306
Elle Energy S.A.	121312	Parfume S.A.	121343
Elle Participations S.A.	121312	Pariffa S.A.H.	121301
Emcor Luxembourg S.A.H.	121311	Paris Express Service-European Sales et Coordination S.A.	121340
Essers Luxembourg S.A.	121306	Parkway International S.à r.l.	121306
Eurowatt S.à.r.l.	121338	Regency Global Business Sàrl	121300
Fini S.A.	121322	Rhône Uni-Euro 3 S.à r.l.	121315
Frank's Trinidad Holding S.à r.l.	121304	Rhône Uni-Euro 5 S.à r.l.	121319
General Invest S.A.	121299	Richemont Luxury Group S.A.	121317
Geyser Investments S.A.H.	121301	Serin Holding S.A.	121344
Global Liability Reinsurance Company ..	121305	Socexpo S.A.	121302
Highland Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	121308	Société Générale Private Wealth Manage- ment S.A.	121304
Immo Belouzes S.A.	121323	SOSTNT Luxembourg S.à r.l.	121309
Institut BROCHARD S.à r.l.	121300	TechnoMarine S.A, Succursale de Luxem- bourg	121305
KBC Bonds	121310	TechnoMarine S.A, Succursale de Luxem- bourg	121303
KBC Fund Partners Conseil Holding	121309	TechnoMarine S.A, Succursale de Luxem- bourg	121303
Kilbroney Finance S.A.	121309	TechnoMarine S.A, Succursale de Luxem- bourg	121304
Knightlights Property S.A.	121298	Thea-Immo S.A.	121308
LaSalle Asia Recovery International I Sàrl	121299	The MC Russian Market Fund	121310
Locamar S.A.	121308	Ventara S.A.	121320
Louis KIEFER S.A.	121306		
Lumédia Groupe Sàrl	121310		
Luxfuel S.A.	121300		
Mandarin Capital Partners S.C.A. SICAR	121335		

Delta-Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 138, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 61.866.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008126659/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07847. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Bergam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 40.952.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008126650/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08797. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Knightlights Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 107.500.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 22 septembre 2008

1. Le mandat des administrateurs:

- Madame Deirdre FOLEY, demeurant 26 Hollybank Avenue Upper, Ranelagh, Dublin 6, Irlande;
- Monsieur David ARNOLD, demeurant 69, Kenure, Westminster Road, Foxrock, Dublin 18, Irlande;
- Monsieur Brendan O'MARA, demeurant Homefield, Stillorgan, Co Dublin, Irlande;
- Monsieur Pierre METZLER, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Monsieur François BROUXEL, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2007.

2. Le mandat du réviseur d'entreprise, KPMG AUDIT, société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, immatriculé au R.C.S de Luxembourg sous le numéro B 103 590 est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2008127468/280/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00777. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

General Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 32.097.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg
en date du 15 septembre 2008*

Il résulte du procès-verbal que:

Madame Hans-Martin KUSKE a démissionné de son mandat d'administrateur.

Monsieur Jeannot DIDERRICH demeurant professionnellement 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg a été nommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Les mandats de Monsieur Roland DE CILLIA demeurant professionnellement 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg et de Monsieur Jean-Marie BODEN demeurant professionnellement 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg en tant qu'administrateurs ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2014.

Monsieur Jeannot DIDERRICH demeurant professionnellement 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg a été nommé administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2014.

La société KARTHEISER-MANAGEMENT S.à r.l a changé sa dénomination social en BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l.

Le mandat de la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2014.

Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Pour la société

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER
45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008127461/510/30.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00540. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

LaSalle Asia Recovery International I Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 85.089.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008127340/2570/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV01019. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Dulux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 63.345.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/10/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008127331/618/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00491. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Regency Global Business Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2160 Luxembourg, 18, rue Münster.
R.C.S. Luxembourg B 120.450.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7/10/08.

Pour ordre
PRODESSE sàrl
Signature

Référence de publication: 2008127313/7401/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02260. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Luxfuel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 53.420.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 octobre 2008.

Pour Luxfuel S.A.
Pierre-Paul Boulanger
Superintendant

Référence de publication: 2008127302/3946/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02276. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Institut BROCHARD S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 7, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 104.225.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7/10/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008127306/770/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01330. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Cicéron, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 8, Val Saint André.
R.C.S. Luxembourg B 132.167.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/10/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008127304/770/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01329. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Pariffa S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 90.237.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7/10/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008127308/770/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01328. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080148390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Active Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2511 Luxembourg, 115, boulevard Jules Salentiny.
R.C.S. Luxembourg B 80.286.

Le bilan au 31/12/2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 octobre 2008.

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008127301/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09425. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080148333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Geyser Investments S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.
R.C.S. Luxembourg B 111.603.

Extrait des principales résolutions adoptées en date du 16 juin 2008 lors de l'assemblée générale ordinaire

Les mandats des administrateurs en place et non démissionnaire sont renouvelés et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2008 qui se tiendra en 2009. Ces administrateurs sont:

- Patrick Sganzerla, demeurant au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.
- Steeve Simonetti, demeurant au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.
- Mireille Herbrand, demeurant au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.

Le mandat de commissaire aux comptes de Daley Strategies S.A. avec le siège social au 35A Regent Street, Jasmin Court à Belize City (Belize) est renouvelé et expirera à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes clos au 31 décembre 2008 qui se tiendra en 2009.

Pour publication

Pour extrait conforme et sincère

Pour Geyser Investments S.A.H.

FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA s.à r.l.

17, rue de Jardiniers, B.P. 2650, L-1026 Luxembourg

Patrick Sganzerla

Expert-Comptable

Référence de publication: 2008127471/1652/26.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01525. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080148136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Socexpo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 29, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 66.844.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire, tenue à la date du 05 août 2008 à 16 heures, que les actionnaires ont:

1) Décidé d'accepter la démission de l'administrateur et de l'administrateur-délégué actuellement en fonction à savoir Madame Elena TATARINTSEVA, demeurant à L-8540 OSPERN.

2) Décidé de nommer pour une durée de six (6) ans Mademoiselle Anna WOHLES, née le 30 novembre 1989 à Moscou (Russie), demeurant à 10, rue de la Croix, L-8540 OSPERN, comme nouvel administrateur de la société.

Luxembourg, le 05.08.08.

Le Conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2008127470/7343/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07858. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

DMIT-FIN Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 123.948.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2008.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008127553/1629/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09686. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Marco Bicego Europe Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 112.804.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27.08.08

L'associé unique de la société MARCO BICEGO EUROPE S.AR.L. réuni le 27.08.2008 au siège social a décidé ce qui suit:

1. Révocation de M. Marco Bicego, né le 29.12.1966 à Valdagno (VI) Italie et résident à Via Rovereto, 39 Trissino (VI), I-36070 Italie de son poste de gérant.

2. Nomination de M. Fontana Alberto, né le 24.06.1973 à Noventa Vicentina (VI) Italie et résident à I-36100 Vicenza, Via Paradiso, 174, Italie, au poste de gérant.

Fait à Luxembourg le 27.08.2008.

Pour extrait conforme

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2008127654/4507/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00942. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

TechnoMarine S.A, Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 133.021.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration tenu à Genève le 5 mars 2008

Il ressort des résolutions prises par le Conseil d'Administration de TECHNOMARINE S.A. que:

- Monsieur Jean-Claude YANA est révoqué de ses fonctions de Président;
- le pouvoir de signature individuelle et tous les pouvoirs bancaires et commerciaux de Monsieur Jean-Claude YANA sont révoqués ce jour;
- Monsieur Christian VIROS est nommé Président du Conseil d'Administration de TECHNOMARINE S.A. ce jour avec effet immédiat.

Fait à Luxembourg, le 22 septembre 2008.

TECHNOMARINE S.A. - Succursale Luxembourg

Grégory GUISSARD

Gérant

Référence de publication: 2008127647/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08229. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

TechnoMarine S.A, Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 133.021.

Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Genève le 2 avril 2008

Il ressort des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire de TECHNOMARINE S.A. que:

- le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Claude YANA est révoqué.

Fait à Luxembourg, le 22 septembre 2008.

TECHNOMARINE S.A. - Succursale Luxembourg

Gregory GUISSARD

Gérant

Référence de publication: 2008127651/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08233. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

M.M. Warburg-LuxInvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 29.905.

Änderung: Zufügung des Ablaufdatums des Mandats von Herrn Dr. Detlef Mertens der M.M.Warburg-LuxInvest S.A.
Numéro d'immatriculation B 29.905

Hiermit teilen wir Ihnen folgende Änderung mit:

Herr Dr. Detlef Mertens, 2, Place Dargent, L-1413 Luxembourg, wurde mit Wirkung zum 07.02.2008 zum Verwaltungsratsmitglied ernannt. Dieses Mandat ist bis zum Ablauf, der im Jahre 2010 stattfinden Generalversammlung gültig. Diese Änderung wurde im Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 07.02.2008 festgehalten.

Luxembourg, den 25.09.2008.

M.M.Warburg-LuxInvest S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008127657/2112/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08938. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

TechnoMarine S.A, Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 133.021.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration tenu à Genève 30 juin 2008

Il ressort des résolutions prises par le Conseil d'Administration de TECHNOMARINE S.A. que:

- un pouvoir de signature collective à deux est conféré à Monsieur Gilbert OHAYON;

Fait à Luxembourg, le 22 septembre 2008.

TECHNOMARINE S.A. - Succursale Luxembourg

Grégory GUISSARD

Gérant

Référence de publication: 2008127652/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08227. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Frank's Trinidad Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 115.505.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 29 septembre 2008

En remplacement du gérant démissionnaire la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES SARL, Monsieur Carl SPEECKE, administrateur de sociétés, né à Kortrijk (Belgique), le 5 mars 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée illimitée.

Luxembourg le 30 septembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Frank's Trinidad Holding S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008127662/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01300. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Société Générale Private Wealth Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 60.963.

Extrait de la résolution du Conseil d'Administration du 27 août 2008

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Serge DAHM de sa fonction d'Administrateur avec effet à ce jour.

Le Conseil d'Administration décide de coopter, avec effet à ce jour et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en mars 2009, Monsieur Philippe BOUTRON, domicilié professionnellement au 170, place Henri Regnault, 92043 Paris La Défense Cedex, à la fonction d'Administrateur en remplacement de Monsieur Serge DAHM, Administrateur démissionnaire.

EURO-VL Luxembourg SA

Corporate and domiciliary agent

Signatures

Référence de publication: 2008127659/3451/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00681. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Global Liability Reinsurance Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 100.821.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires du 26 septembre 2008

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'élire Administrateurs:

Monsieur Hendrik DESCHEEMAEKER,

Monsieur Gérard MULLER,

Monsieur Lambert SCHROEDER.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se terminant au 31 mai 2009.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer réviseur indépendant de la société:

PKF ABAX AUDIT

6, place de Nancy

L-2212 Luxembourg

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se terminant au 31 mai 2009.

Aon Insurance Managers (Luxembourg) s.a.

Dirigeant Agréé

Signature

Référence de publication: 2008127658/682/28.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00423. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

TechnoMarine S.A, Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 133.021.

Extrait des résolutions prises par voie circulaire par le Conseil d'Administration le 2 septembre 2008

Il ressort des résolutions prises par voie circulaire par le Conseil d'Administration de TECHNOMARINE S.A. que:

- Monsieur Gilbert OHAYON est nommé gérant de TECHNOMARINE S.A. Succursale Luxembourg aux côtés de Monsieur Grégory GUISSARD gérant statutaire de TECHNOMARINE S.A. Succursale Luxembourg avec les pouvoirs suivants et avec pouvoir de signature conjointe avec Monsieur Grégory GUISSARD:

* la gestion des activités commerciales courante de la succursale, conformément aux orientations et politiques stratégiques établies par le Conseil d'Administration de TECHNOMARINE S.A., y compris les activités liées à la gestion et à l'administration des distributions et des investissements;

* la représentation de la succursale vis-à-vis des administrateurs ou organisme luxembourgeois;

* l'ouverture et la gestion de comptes bancaires ouverts au nom de la succursale;

- les pouvoirs de signature bancaire de Monsieur Grégory PFISTER auprès de FORTIS LUXEMBOURG sont annulés;

- Madame Agnès ESPINASSE a signature conjointe sur le compte FORTIS LUXEMBOURG de TECHNOMARINE S.A. Succursale Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 22 septembre 2008.

TECHNOMARINE S.A. - Succursale Luxembourg

Grégory GUISSARD

Gérant

Référence de publication: 2008127653/795/26.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08216. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Parkway International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 152.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 80.415.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale en date du 26 septembre 2008

En date du 26 septembre 2008, l'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur D. Michael W. Hallisey né le 28 novembre 1953 à Sussex, Royaume-Uni, ayant comme adresse professionnelle Coningsby Road, Peterborough, PE3 8SB, Royaume-Uni en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Parkway International S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008127696/250/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01880. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

**Essers Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. Louis KIEFER S.A.).**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck II.

R.C.S. Luxembourg B 63.788.

—
Par décision de l'Assemblée Générale en date du 30 juin 2008 a été renommé jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2008:

Réviseur d'entreprises:

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A., 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Par décision de l'Assemblée Générale en date du 30 juin 2008 et du Conseil d'Administration en date du 30 juin 2008 a été renommé jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2008:

Administrateur et Administrateur-Délégué:

Monsieur Jean-Pierre Hubert THONNON, né le 27.11.1948 à Gaivegnée (B) Adresse: B-3700 Tongres, 127, Heuersstraat avec pouvoir de signature individuelle.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008127716/504/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07722. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

**Opafin World S.A., Société Anonyme,
(anc. NCH World S.A.).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 66.241.

—
Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 5 septembre 2008, acte n°480 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX

Notaire

Référence de publication: 2008127675/208/14.

(080149235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

MyTravel Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 812.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 83.825.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale en date du 26 septembre 2008

En date du 26 septembre 2008, l'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur D. Michael W. Hallisey né le 28 novembre 1953 à Sussex, Royaume-Uni, ayant comme adresse professionnelle Coningsby Road, Peterborough, PE3 8SB, Royaume-Uni en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2008.

MyTravel Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008127713/250/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01877. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

MyTravel Licensing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 83.824.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale en date du 26 septembre 2008

En date du 26 septembre 2008, l'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur D. Michael W. Hallisey né le 28 novembre 1953 à Sussex, Royaume-Uni, ayant comme adresse professionnelle Coningsby Road, Peterborough, PE3 8SB, Royaume-Uni en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2008.

My Travel Licensing S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008127710/250/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01878. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Nordea Investment Funds Company I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 30.550.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 24 septembre 2008

En date du 24 septembre 2008, le Conseil d'Administration de Nordea Investment Funds Company I S.A. prend acte de la démission, avec effet au 12 septembre 2008, de Mr Jonas Gomer, Fatburstrappan 18, 118 26 Stockholm Suède.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Nordea Investment Funds Company I S.A.

Nordea Investment Funds S.A.

Lidia Palumbo / Andrea Martin

Référence de publication: 2008127726/3922/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00996. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Thea-Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 80.764.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 30 septembre 2008 à 10 heures au siège social que:

suite à la scission de la Fiduciaire FRH Sàrl (anc. Fiduciaire Reuter et Huberty Sàrl), la Fiduciaire Cabexco Sàrl, demeurant à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, est nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée statutaire de 2012.

Pour Extrait Sincère et Conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2008127724/312/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01541. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Locamar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 63.487.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue de manière ordinaire en date du 21 février 2008

Il résulte du procès-verbal de ladite assemblée générale des actionnaires qu'à l'unanimité des voix, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a accepté la démission au 1^{er} juillet 2007 de Monsieur Bart VAN DER HAEGEN, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg en qualité d'administrateur et d'administrateur délégué,

2. L'assemblée a ratifié la nomination comme nouvel administrateur de Monsieur Marian MURZYNSKI demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg pour son mandat jusqu'au 31.12.2007 et comme administrateur délégué Monsieur Philippe JANSSENS précité; cooptés en qualité d'administrateur et d'administrateur délégué par le Conseil d'Administration et dont le procès-verbal de la réunion dudit Conseil d'Administration a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 20 septembre 2007 sous le N L070126456.05.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

LOCAMAR S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2008127725/1066/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01219. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Highland Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 135.493.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008127695/242/13.

(080148992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

SOSTNT Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.732.

Constituée par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 9 février 2007, acte publié au Mémorial C no 769 du 3 mai 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 23 mai 2008, acte publié au Mémorial C no 1539 du 20 juin 2008.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOSTNT Luxembourg S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008127931/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01316. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Kilbroney Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.624.

Constituée par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 28 mars 2003, acte publié au Mémorial C no 443 du 23 avril 2003.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KILBRONEY FINANCE S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008127928/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01318. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

KBC Fund Partners Conseil Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 73.073.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire avec effet au 23 juillet 2008

Il est décidé:

- de prendre note de la démission de Monsieur Stefan DUCHATEAU en tant qu'Administrateur.
- de coopter, avec effet au 23 juillet 2008, Monsieur Antoon TERMOTE, résidant professionnellement au Havenlaan 2, B-1080 Bruxelles, comme Administrateur en remplacement de Monsieur Stefan DUCHATEAU, démissionnaire.
- que Monsieur Antoon TERMOTE termine le mandat de son prédécesseur.
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de ratifier la cooptation de Monsieur Antoon TERMOTE.

Certifié conforme et sincère

Pour KBC FUND PARTNERS CONSEIL HOLDING

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008127875/526/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01113. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

KBC Bonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 39.062.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire avec effet au 20 août 2008

Il est décidé:

- de prendre note de la démission de Monsieur Stefan DUCHATEAU en tant qu'Administrateur en date du 8 juillet 2008.
- de prendre note de la démission de Monsieur Luc SEBREGHTS en tant qu'Administrateur en date du 1^{er} septembre 2008.
- de coopter, avec effet 14 août 2008, Monsieur Karel DE CUYPER, résidant professionnellement au 5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg, comme Administrateur en remplacement de Monsieur Stefan DUCHATEAU, démissionnaire.
- de coopter, avec effet 1^{er} septembre 2008, Monsieur Paul PHILLIPS, résidant professionnellement au 180 Mechelsesteenweg, B-2018 Antwerpen, comme Administrateur en remplacement de Monsieur Luc SEBREGHTS, démissionnaire.
- que Messieurs Karel De CUYPER et Paul PHILLIPS terminent le mandat de leur prédécesseur.
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de ratifier les cooptations de Messieurs Karel DE CUYPER et Paul PHILLIPS.

Certifié conforme et sincère

Pour KBC BONDS

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008127868/526/26.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01094. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

The MC Russian Market Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 54.765.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 26 septembre 2008

- Monsieur Félix Morf, résidant professionnellement 2-4, Place du Molard CH-1211 Genève, est nommé Administrateur jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2009.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour THE MC RUSSIAN MARKET FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008127871/526/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01101. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Lumédia Groupe Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 68, rue de Mühlenweg.

R.C.S. Luxembourg B 101.604.

—
Il en résulte d'une lettre annexée à la présente que Monsieur Michel GRECO demeurant à 15, rue de Bettange, L-4974 DIPPACH a démissionné de sa fonction de gérant de la société avec effet au 29 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008127856/9437/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01255. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Newcom Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 171, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 56.113.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/10/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008127290/618/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00538. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080148501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

M.K. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 16, avenue François Clement.
R.C.S. Luxembourg B 52.217.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/10/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008127289/618/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00558. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080148500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

A.S. Consulting Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 38E, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 41.425.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/10/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008127286/618/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00565. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080148496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Emcor Luxembourg S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 25.341.

Extrait du Procès Verbal à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social exceptionnellement le 08 septembre 2008

5^{ème} Résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de la fonction d'Administrateur de Monsieur Pierre HOFFMANN, Réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, avec effet rétroactif au 18 juillet 2008.

L'Assemblée Générale décide de ne pas procéder à son remplacement et de diminuer le nombre de postes d'administrateur de quatre à trois.

Pour EMCOR LUXEMBOURG S.A.H.

Signature

Référence de publication: 2008127464/565/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08881. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080148328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

**Elle Energy S.A., Société Anonyme,
(anc. Elle Participations S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 67.984.

L'an deux mille huit, le onze septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ELLE PARTICIPATIONS S.A.», ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 67.984, constituée sous la dénomination de S-PARK S.A., suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 24 décembre 1998, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Association C (le «Mémorial»), numéro 204 du 25 mars 1999, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 décembre 2007, publié au Mémorial numéro 232 du 29 janvier 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Frédérique VIGNERON, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Anna LOLAICO, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les TROIS CENTS (300) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Changement de la dénomination de ELLE PARTICIPATIONS S.A. en ELLE ENERGY S.A.

2.- Modification subséquente de l'article premier des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société de ELLE PARTICIPATIONS S.A. en ELLE ENERGY S.A.

Deuxième résolution

Faisant suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «ELLE ENERGY S.A.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. VIGNERON, S. WOLTER-SCHIERES, A. LOLAICO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 septembre 2008. Relation: LAC/2008/38099. — Reçu douze euros (12 €).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008127687/242/54.

(080148980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Chester Seven Capital, S. A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 129.741.

In the year two thousand and eight, on the eleventh day of July,

Before us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held the extraordinary general meeting (the "Extraordinary General Meeting") of shareholders of Chester Seven Capital, S. A., a société anonyme, having its registered office in L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 129.741, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, on June 14, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1806 of August 25, 2007 (the "Company").

The Extraordinary General Meeting was presided by Mr Jean-Michel Merienne, private employee, residing professionally in Senningerberg.

The chairman appointed as secretary Mrs Sophie Mathot, private employee, residing professionally in Senningerberg.

The Extraordinary General Meeting elected as scrutineer, Mrs Sylvie Lexa, director's companies, residing professionally in Senningerberg.

The board of the Extraordinary General Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the Extraordinary General Meeting is the following:

- To transfer the registered office of the Company from L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves to 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, and

- To amend subsequently the first sentence of article 2 of the articles of incorporation.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III. That the entire share capital being represented at the present Extraordinary General Meeting and all the shareholders represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Extraordinary General Meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present Extraordinary General Meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the Extraordinary General Meeting, unanimously, took the following resolutions:

First Resolution

The Extraordinary General Meeting resolves to transfer the registered office of the company from L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves to 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg.

Second Resolution

The Extraordinary General Meeting resolves, as a result of the approval of the first resolution, to amend the first sentence of article 2 of the articles of incorporation, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 2. first sentence.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg".

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze juillet.

Par-devant, Maître Paul BETTINGEN, notaire, résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée Générale Extraordinaire") des actionnaires de Chester Seven Capital, S. A., une société anonyme, ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 129.741, constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire soussigné le 14 juin 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1806 du 25 août 2007 (la "Société").

L'Assemblée Générale Extraordinaire s'est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Merienne, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a choisi comme scrutateur, Madame Sylvie Lexa, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Senningerberg.

Le bureau de l'Assemblée Générale Extraordinaire ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire est le suivant:

1. Décision de transférer le siège social de la Société de L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves au 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg; et

2. Décision de modifier en conséquence la première phrase de l'article 2 des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III. L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée Générale Extraordinaire et tous les actionnaires représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'Assemblée Générale Extraordinaire, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente Assemblée Générale Extraordinaire, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite, l'Assemblée Générale Extraordinaire a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de transférer le siège social de la Société de L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves au 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg.

Seconde Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide, en conséquence de l'adoption de la première résolution, de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. première phrase.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg».

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Merienne, Mathot, Lexa, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 juillet 2008, LAC / 2008 / 29833. — Reçu douze euros € 12.-.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008126409/202/108.

(080147050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Rhône Uni-Euro 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 75.733.

DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the twenty-fifth day of September
Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

There appeared

Rhône Offshore Partners II L.P, a limited partnership company, having its registered office at South Church Street, Uglund House, P.O. Box 309 GT, George Town, Cayman Islands, represented by Mr. Bart Zech, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 24, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the company "RHÔNE UNI-EURO 3 S.à r.l." (hereafter the Company), having its principal office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, has been incorporated pursuant to a deed of the notary Gérard Lecuit, on April 4, 2000, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 644 of 8 September 2000,

- the capital of the Company is fixed at TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12.500.-EUR) represented by FIVE HUNDRED (500) shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.-EUR) each, fully paid;

- that the appearing party, Rhône Offshore Partners II L.P, has become the sole owner of the shares and has decided to dissolve the company "RHÔNE UNI-EURO 3 S.à r.l." with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that Rhône Offshore Partners II L.P, being sole owner of the shares and liquidator of "RHÔNE UNI-EURO 3 S.à r.l.", declares:

* that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

* that regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

* that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;

with the result that the liquidation of "RHÔNE UNI-EURO 3 S.à r.l.", is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the Company shall be lodged during a period of five years at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Rhône Offshore Partners II L.P, a limited partnership company, avec siège social à South Church Street, Uglund House, P.O. Box 309 GT, George Town, Cayman Islands, ici représentée par Monsieur Bart Zech, juriste, demeurant professionnellement au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 septembre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société "RHÔNE UNI-EURO 3 S.à r.l.", (ci-après "la Société") ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, a été constituée suivant acte du notaire Gérard Lecuit instrumentant en date du 4 avril 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 644 du 8 septembre 2000;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.-EUR) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT CINQ EURO (25.-EUR) chacune, entièrement libérées;

- que Rhône Offshore Partners II L.P étant devenue seule propriétaire des parts sociales de la société RHÔNE UNI-EURO 3 S.à r.l. dont il s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité;
- que Rhône Offshore Partners II L.P agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'associé unique, déclare:
 - * que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
 - * par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,
 - * que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique; de sorte que la liquidation de la société "RHÔNE UNI-EURO 3 S.à r.l." est à considérer comme clôturée;
 - que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société, pour l'exercice de leurs mandats;
 - que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. ZECH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 septembre 2008. Relation: LAC/2008/38923. - Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008127193/242/81.

(080148560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

ArcelorMittal China Holding (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.704.

L'an deux mille huit, le vingt-neuf septembre,

Par-devant Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée ArcelorMittal China Holding (Luxembourg), ayant son siège social au 19, avenue de la Liberté à L-2930 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 109704, ci-après dénommée la "Société",

constituée originellement sous la dénomination de Arcelor China Holding (Luxembourg) suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 juillet 2005, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1266 du 24 novembre 2005, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 09 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1858 du 29 juillet 2008, cet acte contenant le changement de la dénomination en ArcelorMittal China Holding (Luxembourg),

à savoir:

AM Global Holding, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19, avenue de la Liberté à L-2930 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 102898, représentée aux fins des présentes par Madame Ana-Paula DA SILVA, Paralegal, demeurant professionnellement à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 19 septembre 2008, ci-annexée,

détenant les 150 parts sociales émises représentant l'intégralité du capital social de EUR 15.000.-.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

La société comparante, agissant en sa qualité de seul et unique associée de la Société convient de faire abstraction des règles formelles pour tenir une assemblée générale extraordinaire, telles que convocation, ordre du jour et constitution du bureau, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir.

Sur ce, l'associée unique prend les résolutions suivantes qu'elle demande au notaire d'acter:

121317

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence de DEUX MILLIONS DEUX CENT MILLE EUROS (2.200.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de QUINZE MILLE EUROS (15.000.- EUR) à DEUX MILLIONS DEUX CENT QUINZE MILLE EUROS (2.215.000.- EUR) par la création et l'émission de VINGT-DEUX MILLE (22.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) par part sociale, bénéficiant des mêmes droits et avantages que les anciennes parts sociales.

Souscription et Libération.

Et à l'instant la société AM Global Holding, associée unique de ArcelorMittal China Holding (Luxembourg), représenté comme il est dit ci-avant, déclare souscrire l'intégralité des VINGT-DEUX MILLE (22.000) parts sociales nouvelles de CENT EUROS (100.- EUR) par part sociale et déclare libérer la souscription par un paiement en espèces de DEUX MILLIONS DEUX CENT MILLE EUROS (2.200.000.- EUR).

La preuve de l'apport en espèces a été donnée au notaire instrumentant par certificat bancaire, qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital de la Société, l'associée unique décide d'adapter le sixième article des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à DEUX MILLIONS DEUX CENT QUINZE MILLE EUROS (2.215.000.- EUR) divisé en VINGT-DEUX MILLE CENT CINQUANTE (22.150) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100.-) chacune.

Ces parts appartiennent toutes à l'associée unique AM Global Holding, société à responsabilité limitée, ayant son siège à L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 102.898."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombent à la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A.-P. DA SILVA, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher, le 01^{er} octobre 2008. Relation GRE/2008/3896. — Reçu onze mille euros 0,50 % = 11.000,00 €.

Le Receveur (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 06 octobre 2008.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2008127196/213/64.

(080148144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Richemont Luxury Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 62.422.

In the year two thousand and eight, on the twenty-second day in the month of September.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in SANEM, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared:

M^e Mathilde Lattard, maître en droit, residing in Luxembourg,

as the representative of:

Mr John Peter Rupert, a former member of the board of directors of "Richemont Luxury Group Limited" with registered address at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX and registered in Jersey on 18th September 2008 under number 101789 previously "Richemont Luxury Group S.A.", a société anonyme having its registered office at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated by a notarial deed enacted on 15 December 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 100 of 16 February 1998 and registered with the Registre de commerce et des Sociétés under number B 64.422 (the "Corporation"),

pursuant to a proxy dated 18 September 2008,

a copy of which after having been initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall be registered together with the present deed,

requested the notary to record its declarations as follows:

1. That on 09 September 2008 the sole shareholder of the Corporation passed a resolution recorded by a notarial deed of the undersigned notary, M^e Jean-Joseph Wagner, to transfer the registered office and principal place of business of the Corporation from Luxembourg to Jersey and the consequential change of nationality of the Corporation, such transfer of registered office and the change of nationality of the Corporation to become effective upon the date of the registration of the Corporation in Jersey with the Registry of Companies in Jersey;

2. That the registration of the Corporation with the Registry of Companies in Jersey has been completed on 18 September 2008 and that the transfer of the registered office and principal place of business of the Corporation from Luxembourg to Jersey and the consequential change of nationality of the Corporation are thus effective as from such date.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the same signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deux septembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

M^e Mathilde Lattard, maître en droit, résidant à Luxembourg,

agissant comme représentante de:

Monsieur John Peter Rupert, un ancien membre du conseil d'administration de "Richemont Luxury Group Limited" ayant son siège social au 22, Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX et immatriculée à Jersey le 18 septembre 2008 sous le numéro 101789 précédemment "Richemont Luxury Group S.A.", une société anonyme ayant son siège social au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée par acte notarié du 15 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 100 du 16 février 1998, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 64.422 (la "Société"),

suivant une procuration en date du 18 septembre 2008,

une copie de laquelle après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, devra être enregistrée ensemble avec le présent acte,

a requis le notaire soussigné d'acter que:

1. Le 09 septembre 2008 l'actionnaire unique de la Société a passé une résolution écrite par acte notarié dressé par le notaire soussigné, M^e Jean-Joseph Wagner, pour transférer le siège social et le principal établissement de la Société du Luxembourg à Jersey et son changement de nationalité en résultant, un tel transfert de siège social et le changement de nationalité devant être effectif à la date de l'immatriculation de la Société à Jersey avec le Registry of Companies de Jersey.

2. Que l'immatriculation de la Société auprès du Registry of Companies à Jersey a été effectuée le 18 septembre 2008 et que le transfert de siège social et de principal établissement de la Société de Luxembourg à Jersey et le changement de nationalité en résultant est donc effectif depuis cette date.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la partie comparante, elle a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: M. LATTARD, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 septembre 2008, Relation: EAC/2008/12089. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 02 octobre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008127172/239/71.

(080148125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Rhône Uni-Euro 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 93.248.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the twenty-fifth day of September
Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

RHÔNE UNI-EURO 4 S.à r.l, having its registered office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, represented by Mr. Bart Zech, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 24, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the company "RHONE UNI-EURO 5 S.à r.l" (hereafter the Company) having its principal office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, has been incorporated pursuant to a deed of the notary Gérard Lecuit, on March 4, 2003, published in the Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 553 of 21 May 2003,

- the capital of the Company is fixed at TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12.500.-EUR) represented by FIVE HUNDRED (500) shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.-EUR) each, fully paid;

- that the appearing party, RHONE UNI-EURO 4 S.à r.l, has become sole owner of the shares and has decided to dissolve the company "RHONE UNI-EURO 5 S.à r.l with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that RHONE UNI-EURO 4 S.à r.l being sole owner of the shares and liquidator of "RHONE UNI-EURO 5 S.à r.l", declares:

* that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

* that regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

* that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;

with the result that the liquidation of "RHONE UNI-EURO 5 S.à r.l", is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the Company shall be lodged during a period of five years at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

RHONE UNI-EURO 4 S.à r.l, ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, ici représentée par Monsieur Bart Zech, juriste, demeurant professionnellement au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 Septembre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société "RHONE UNI-EURO 5 S.à r.l", (ci-après "la Société") ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, a été constituée suivant acte du notaire Gérard Lecuit en date du 4 mars 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 553 du 21 mai 2003;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT CINQ EURO (25.- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que RHONE UNI-EURO 4 S.à r.l étant devenue seule propriétaire des parts sociales de la société RHÔNE UNI-EURO 5 S.à r.l dont il s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité;

- que RHONE UNI-EURO 4 S.à r.l agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'associé unique, déclare:

* que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;

de sorte que la liquidation de la société "RHONE UNI-EURO 5 S.à r.l" est à considérer comme clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société, pour l'exercice de leurs mandats;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. ZECH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 septembre 2008. Relation: LAC/2008/38921. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Releveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008127188/242/80.

(080147961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Ventara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 57.736.

L'an deux mille huit, le cinq septembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois VENTARA S.A. avec siège social à Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la Section B et le numéro 57.736,

constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond SCHROEDER en date du 22 janvier 1997, publié au Mémorial C n° 68 du 13 février 1997, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par décision de l'assemblée générale ordinaire du 10 novembre 2000, publié au Mémorial C n° 337 du 9 mai 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Xavier MANGIULLO, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Xavier MANGIULLO, précité.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 15.000 (quinze mille) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

121321

Ordre du jour:

- 1) Increasing of the subscribed capital of the company by the conversion into capital of the profit brought forward in the amount of Eur 1.770.159,71 (one million seven hundred seventy thousand one hundred fifty nine and seventy one cents) to bring it from the actual amount of Eur 371.840,29 (three hundred seventy one thousand eight hundred forty and twenty nine cents) up to Eur 2.142.000,00 (two millions one hundred forty two thousand);
- 2) Cancellation of the existing 15.000 shares and issue of 1.071.000 new shares distributed to the shareholder in replacement of all the old shares annulated;
- 3) Assignment to the 1.071.000 new shares of the company of the par value of 2,00 Eur each;
- 4) Subsequent amendment of art 5 of the by law;
- 5) Miscellaneous.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit de la société par incorporation des résultats reportés à concurrence d'un montant de EUR 1.770.159,71 (un million sept cent soixante-dix mille cent cinquante-neuf Euros et soixante-et-onze),

pour le porter de son montant actuel de EUR 371.840,29 (trois cent soixante-et-onze mille huit cent quarante Euros et vingt-neuf Cents) à 2.142.000 (deux millions cent quarante-deux mille Euros),

sans création d'actions nouvelles mais par la seule augmentation du pair comptable des 15.000 (quinze mille) actions existantes à due concurrence.

La preuve de l'existence des "résultats reportés" de la société susceptibles d'être incorporés au capital social a été rapportée au notaire instrumentant par les comptes annuels au 31 décembre 2007 dûment approuvés par l'assemblée générale annuelle du 11 avril 2008, ainsi que par une déclaration du conseil d'administration datée du 4 septembre 2008.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de remplacer les 15.000 (quinze mille) actions existantes sans désignation de valeur nominale, par 1.071.000 (un million soixante-et-onze mille) actions d'une valeur nominale de EUR 2 (deux Euros) par action, a attribuer en totalité à l'actionnaire unique de la société.

Troisième résolution

L'assemblée générale, suite aux résolutions qui précèdent, décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 2.142.000 (deux millions cent quarante-deux mille Euro), représenté par 1.071.000 (un million soixante-et-onze mille) actions d'une valeur nominale de EUR 2 (deux Euro) par action.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, suite au présent acte, est estimé à EUR 2.400.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: X. MANGIULLO, J.P. SADDI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 12 septembre 2008, lac/2008/37134. — Reçu douze Euros (EUR 12.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/09/08.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008127213/208/82.

(080148151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Fini S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 140.250.

Im Jahre zwei tausend acht, den neunundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtswohnsitze zu Echternach,

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Anteilseigner, beziehungsweise deren Vertreter, der Gesellschaft FINI S.A., mit Sitz in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 140.250 (NIN 2008 2219 847),

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 14. Juli 2008, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1939 vom 7. August 2008,

mit einem Gesellschaftskapital von vierzig tausend Euro (€ 40.000.-), aufgeteilt in acht (8) Aktien mit einem Nennwert von je fünf tausend Euro (€ 5.000.-).

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Joseph H. SCHRULL III, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in D-73033 Göppingen, Erzbergerstrasse 44

Er beruft zum Schriftführer Frau Christiane SCHREIBER, Privatbeamtin, beruflich ansässig in L-1511 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie,

und zum Stimmzähler Herrn Joseph TREIS, Wirtschaftsprüfer, beruflich ansässig in L-1511 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist, um mit derselben einregistriert zu werden.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig, somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

1.- Aufhebung des Nominalwertes der Aktien sowie Annullierung der bestehenden Aktien.

2.- Festlegung des Nominalwertes auf fünfundzwanzig Euro (€ 25.-) pro Aktie und Feststellung, dass das Gesellschaftskapital von vierzig tausend Euro (€ 40.000.-) in ein tausend sechs hundert (1.600) Aktien eingeteilt ist zu je fünfundzwanzig Euro (€ 25.-).

3.- Abänderung der ersten Absatzes von Artikel 5 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 5. (Absatz 1). Das Gesellschaftskapital beträgt VIERZIG TAUSEND EURO (€ 40.000.-) und ist aufgeteilt in ein tausend sechs hundert (1.600) Aktien mit einem Nennwert von je FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 25.-).

4.- Mandat an den Verwaltungsrat vorhergehende Beschlüsse auszuführen.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Nominalwert der Aktien aufzuheben und die bestehenden Aktien zu annullieren.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung legt den Nominalwert der Aktien auf fünfundzwanzig Euro (€ 25.-) pro Aktie fest, und stellt fest, dass das Gesellschaftskapital von vierzig tausend Euro (€ 40.000.-) in ein tausend sechs hundert (1.600) Aktien eingeteilt ist zu je fünfundzwanzig Euro (€ 25.-).

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den ersten Absatz von Artikel 5 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 5. (Absatz 1). Das Gesellschaftskapital beträgt VIERZIG TAUSEND EURO (€ 40.000.-) und ist aufgeteilt in ein tausend sechs hundert (1.600) Aktien mit einem Nennwert von je FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 25.-).

Vierter und letzter Beschluss

Dem Verwaltungsrat wird Mandat erteilt vorhergehende Beschlüsse auszuführen und insbesondere die Annullierung der bestehenden Aktien sowie die Schaffung der neuen Aktien vorzunehmen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, schliesst die Sitzung.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. H. SCHRULL III, C. SCHREIBER, J. TREIS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 02 octobre 2008. Relation: ECH/2008/1301. — Reçu douze euros 12,00.- €.

Le Receveur (signé): MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 06. Oktober 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008127165/201/64.

(080148276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Immo Belouzes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 83.963.

L'an deux mille huit, le onze août.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Immo Belouzes S.A.", ayant son siège social à L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 83.963, constituée suivant acte notarié en date du 26 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 251 du 14 février 2002.

L'assemblée est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Robert Becker, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Marina Muller, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Kim Albert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social de L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg vers L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
- 2.- Refonte complète des statuts de la société.
- 3.- Nomination de Madame Christiane Llorens aux fonctions d'administrateur unique.
- 4.- Nomination de Monsieur Robert Becker aux fonctions de commissaire
- 5.- Divers

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg vers L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Forme - Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "IMMO BELOUZES S.A." (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un Actionnaire Unique ("Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet l'achat, la vente, la gestion de bien immobiliers, ainsi que la prise de participation dans les sociétés civiles immobilières.

La Société pourra, en outre, faire toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 5. Capital Social. Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par mille (1.000) actions, chacune d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-).

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'Actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Réunions de l'assemblée des Actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de mai à 11 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des Actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 10. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un Actionnaire Unique.

Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement Actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseils d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion

du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, ou bien par un membre du Conseil d'Administration qui préside une telle assemblée. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés de 1915. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) en cas d'Administrateur Unique par sa signature unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire(s). La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 19. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives."

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer Madame Christiane Llorens, gérante de sociétés, née le 7 juin 1956 à Aix-en-Provence, France, demeurant à résidence "Le jardin des Lauriers" villa 23, Zarate Isla, Luque, République du Paraguay, aux fonctions d'administrateur unique.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui sera tenue en 2013.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Robert Becker, conseil fiscal, né le 6 octobre 1936 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, aux fonctions de commissaire.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui sera tenue en 2013.

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte à la somme de mille cinq cent euros (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Robert Becker, Marina Muller, Kim Albert et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 août 2008, LAC / 2008 / 33928. — Reçu douze euros € 12,-.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008127217/7241/260.

(080148021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Meditor International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 59.046.

L'an deux mille huit, le neuf septembre.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MEDITOR INTERNATIONAL HOLDING S.A.", avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 59.046, constituée par acte notarié en date du 22 avril 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 417 du 1^{er} août 1997 (ci-après la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 18 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1211 du 16 août 2002.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence Monsieur Michel Lomzik, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marina Muller employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes intérimaires de la Société au 5 septembre 2008;
2. Transfert du siège social de la Société du Luxembourg vers Milan en Italie et, par conséquent, changement de nationalité de la société avec effet à partir de la confirmation de la part de la société qu'elle cesse d'être une entité de droit luxembourgeois sous réserve des dispositions du droit italien applicables;
3. Fixation du siège social à Milan en Italie;
4. Détermination de la forme sociale et, par conséquent, de la raison sociale de la Société en vertu des lois italiennes et refonte subséquente des statuts de la société conformément aux prescriptions de la loi italienne (les «Nouveaux Statuts»);
5. Acceptation de la démission de Madame Noëlle Piccione, Monsieur Pierre Mestdagh et de Monsieur Christian François en tant qu'administrateurs de la Société dûment nommés en vertu de la loi luxembourgeoise et décharge aux administrateurs actuels pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de leur démission;
6. Acceptation de la démission de la société Fin Contrôle S.A. en tant que commissaire aux comptes de la Société dûment nommés en vertu de la loi luxembourgeoise et décharge à lui accorder pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de sa démission;
7. Nomination de Stefanie Elisabeth Kulcke en tant que nouvel Administrateur de la Société dès lors qu'elle sera soumise au droit italien;
8. Pouvoir pour la réalisation des formalités.
9. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale arrête et approuve la situation du bilan intérimaire au 9 septembre 2008.

Une copie dudit bilan intérimaire restera annexé au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la nationalité de la Société de luxembourgeoise en italienne, de transférer le siège de la Société de Luxembourg à Milan, Italie et d'établir ce siège au Viale Daniele Ranzoni 2.

L'assemblée générale décide en outre que le transfert du siège social de la Société s'accompagnera du transport à Milan, Italie de tous les avoirs, actifs et passifs de la Société, tout compris et rien excepté, sans qu'il ne soit procédé à la dissolution ni à la liquidation de la Société, qui continuera d'exister dorénavant sous la nationalité italienne.

Cette résolution sera soumise à la condition suspensive de l'inscription de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de Milan Italie.

L'assemblée générale décide que les comptes sociaux approuvés dans la première résolution sont à considérer comme comptes sociaux de clôture à Luxembourg et en même temps comme comptes d'ouverture à Milan, Italie.

Troisième résolution

En se référant aux dispositions de l'article 3, alinéa 3 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale décide que la Société sera transformée en une «Società à responsabilità limitata» en conformité avec les lois italiennes sur les sociétés commerciales et que sa dénomination sera alors «MEDITOR INTERNATIONAL Srl».

Afin de mettre les statuts de la Société en conformité avec les lois italiennes, l'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner désormais la teneur suivante dans les langues française et italienne:

Version française:

« **1. Dénomination.** La société porte la dénomination suivante: «Meditar International Srl»

2. Siège social. La société a son siège social à Milan.

3. Objet social. La société a pour objet la prise de participations de quelque nature que ce soit dans des entreprises italiennes et étrangères par voie d'acquisition, de souscription ou de toute autre modalité, par le transfert et l'acquisition de titres de quelque nature que ce soit, ainsi que par toute autre mesure relative à l'investissement du patrimoine de la société dans des droits de participation ou titres, comprenant la gestion, le contrôle et la mise en valeur des participations acquises.

Sont exclues de l'objet social les activités fiduciaires et celles que les lois réservent à une société de type particulier ou ayant des caractéristiques ou exigences spécifiques, et en particulier, sont exclues l'appel public à l'épargne, les activités visées par les lois N.1815 et N.1966 du 23 novembre 1939, les activités d'intermédiation mobilière telles que définies par le décret-loi 58/98, ainsi que le déroulement à l'égard du public des activités mentionnées aux articles 106 et 121 du décret législatif du 1^{er} septembre 1993 N.385 et à l'article 16 de la loi 108/96.

La société pourra effectuer toutes les opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social, comprenant l'octroi des sûretés pour des entreprises dans lesquelles elle détient une participation dans le respect des interdictions, limitations et conditions légales.

4. Durée. La société a une durée indéterminée.

5. Capital. La société détient un capital de trente et un mille deux cents cinquante euros, EUR (31.250,00 Euro) entièrement souscrit et versé. Les droits au vote et aux dividendes ainsi que les autres droits sociaux sont conférés aux associés proportionnellement à leur participation telle qu'elle résulte du registre des actionnaires. En cas d'augmentation ou diminution du capital social, ces droits seront attribués proportionnellement aux participations détenues suivant l'augmentation ou la réduction.

Dans les cas d'inscription fiduciaire à la charge des sociétés fiduciaires opérant aux termes de la loi 1966/1939 et ses modifications successives, l'exercice des droits sociaux par la société fiduciaire s'exerce pour le compte et dans l'intérêt exclusif du souscripteur, propriétaire effectif de la participation et seul responsable légal dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.

La société peut acquérir des associés des versements, avec ou sans obligation de remboursement et financements, que ce soit à titre onéreux ou gratuit, dans le respect des dispositions en vigueur, avec référence particulière aux lois réglementant la collecte de l'épargne parmi le public.

Le remboursement des financements des associés s'effectuera conformément aux dispositions de l'art. 2467 du Code Civil.

6. Associés. Le domicile des associés, concernant leurs rapports avec la société, est celui résultant du registre des actionnaires. Les changements de domicile des associés seront communiqués à la société afin de mettre à jour le registre.

7. Rachat. Pour les modalités et termes de l'exercice du droit de rachat, exercés uniquement dans les cas prévus par la loi, les dispositions légales s'appliquent et, à défaut, dans la mesure où elles sont compatibles, les dispositions prévues pour le rachat prévu dans la réglementation applicable à la société anonyme.

En cas de participations inscrites au nom des sociétés fiduciaires opérant aux termes de la loi 1966/1939 et ses modifications successives, le droit de rachat pourra être exercé seulement pour la partie de la participation visée, en exécution des instructions provenant des différents souscripteurs.

8. Décision des associés.

8.1. Décisions des associés, Les associés décident des questions suivantes:

- (1) Approbation du bilan et répartition des bénéfices;
- (2) Nomination de l'administrateur unique ou des administrateurs et du président du conseil d'administration, et nomination des commissaires aux comptes et du président du collège des commissaires aux comptes;
- (3) Fixation de la rémunération de l'administrateur unique, des administrateurs et commissaires aux comptes;
- (4) Modifications statutaires;
- (5) Réalisation d'opérations comportant une modification substantielle de l'objet social ou une importante modification des droits des associés;
- (6) Les autres questions définies par la loi.

8.2. Forme des décisions des associés. Les décisions des associés peuvent être adoptées par consultation écrite ou par consentement écrit, à condition qu'elles soient adoptées à l'unanimité des associés et qu'aucun des associés représentant au moins un tiers du capital social ou des administrateurs ne demande une délibération de l'assemblée. Autrement, elles sont adoptées par délibération de l'assemblée. Dans tous les cas, la délibération de l'assemblée est requise pour les décisions portant sur les questions indiquées aux numéros (4) et (5) de l'article 8.1.

8.3. Assemblée

(1) L'assemblée est convoquée par l'administrateur unique ou par le conseil d'administration. Elle peut être tenue en dehors du siège social à condition que ce soit en Italie.

(2) L'assemblée est convoquée par avis contenant l'indication du jour, de l'heure et du lieu de la réunion ainsi que la liste des questions à débattre. L'avis doit être communiqué aux associés par lettre recommandée, télécopie ou courriel envoyés au moins huit jours avant la date indiquée pour la réunion, à l'adresse mentionnée dans le registre des actionnaires. A défaut des formalités de convocation, l'assemblée est considérée régulièrement constituée lorsque la totalité du capital social est réunie lors de l'assemblée et l'administrateur unique ou tous les administrateurs et commissaires aux comptes sont présents ou informés de la réunion et lorsque personne ne s'oppose à délibérer des questions.

(3) Les associés peuvent se faire représenter à l'assemblée par délégation écrite.

(4) L'assemblée est présidée par l'administrateur unique ou par le président du conseil d'administration, ou en son absence, de la personne désignée par les associés présents. Le président est assisté par un secrétaire qu'il a désigné.

(5) Les résolutions sont votées à la majorité du capital social.

(6) Les délibérations de l'assemblée doivent être constatées par un procès-verbal signé par le président et le secrétaire. Le procès-verbal des assemblées décidant des modifications des statuts doit être rédigé par un notaire, faisant fonction de secrétaire.

9. Administration.

9.1 Administration. L'administration de la société peut être confiée à un administrateur unique ou collégalement à un conseil d'administration.

9.2. Conseil d'administration. Le Conseil d'administration est composé de trois à neuf administrateurs. Les administrateurs peuvent être ou non associés de la société. Les administrateurs sont nommés pour une période indéterminée et sont révocables, à tout moment, par les associés, même sans motif ni préavis, sans aucun droit ou indemnité ou dommages et intérêts.

9.3. Attributions du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration gère la société et effectue toutes les opérations qu'il juge utiles pour la gestion de l'activité de la société, à la seule exception de celles réservées à la décision des associés selon la loi ou les présents statuts.

9.4. Forme des décisions du Conseil d'administration. Les décisions du Conseil d'administration peuvent être adoptées par consultation écrite ou par le consentement écrit, à condition qu'elles soient prises à l'unanimité de tous les administrateurs et qu'aucun des commissaires aux comptes ne demande la réunion du Conseil d'administration. Autrement, elles sont adoptées par délibération prise lors de la réunion du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration devra, dans tous les cas, se réunir dans les cas prévus au dernier alinéa de l'article 2475 du code civil et pour l'exercice des attributions indiquées à l'article 2381, quatrième alinéa, du code civil.

9.5. Réunions du Conseil d'administration.

(1) Le Conseil d'administration peut aussi se réunir en dehors du siège social, pourvu que ce soit en Italie. Les réunions peuvent être convoquées par tout administrateur.

(2) Les réunions du Conseil d'administration doivent être convoquées par préavis d'au moins trois jours, par courriel ou télécopie envoyé à chacun des autres administrateurs par l'administrateur convoquant la réunion, avec copie adressée aux commissaires aux comptes. A défaut de préavis, le conseil peut délibérer à condition que les administrateurs absents communiquent leur consentement et sur ce, le Conseil délibérera en leur absence. L'administrateur convoquant la réunion s'assurera que les Informations relatives aux questions à débattre au cours de la réunion soient fournies à tous les administrateurs et aux commissaires aux comptes.

(3) Les administrateurs peuvent aussi participer aux réunions du Conseil d'administration par téléphone ou d'autres moyens de télécommunication.

(4) Les réunions du Conseil d'administration sont présidées par le président du Conseil d'administration ou, en son absence, ou sur sa demande, par l'administrateur désigné à la majorité des administrateurs présents. Le président est assisté par un secrétaire qu'il a désigné.

(5) Les délibérations du Conseil d'administration sont prises à la majorité des administrateurs en fonction.

(6) Les délibérations du Conseil d'administration doivent être constatées par un procès-verbal signé par le président et le secrétaire. Dans les cas définis par la loi, le procès-verbal doit être rédigé par un notaire.

9.6. Administrateur unique. Dans le cadre de la gestion de la société, l'administrateur unique est investi de tous les pouvoirs d'administration ordinaire et extraordinaire qui sont conférés au Conseil d'administration par les statuts.

9.7. Rémunérations des administrateurs. Les rémunérations des administrateurs, du président du Conseil d'administration et des administrateurs délégués sont définies par les associés. A défaut de détermination par les associés, aucune rémunération ne sera versée. La conclusion ou la continuation d'un contrat de travail entre la société et les administrateurs doit être approuvée par les associés.

9.8. Indemnisation des administrateurs. La société indemniserà les administrateurs pour tout dommage à l'encontre des parties tiers encourus dans l'exercice de leurs fonctions, sauf en cas de dol ou faute grave. Si une procédure pénale est entamée à l'égard des administrateurs pour des faits liés à l'exercice de leurs fonctions, au cas où la partie lésée n'est pas la société, les frais pour la défense seront à charge de la société.

10. Représentation de la société.

10.1. Représentation légale. L'administrateur unique représente la société. En cas de nomination d'un Conseil d'administration, la représentation de la société incombe au président du Conseil d'administration et, si nommé, à chacun des administrateurs délégués, dans le cadre des pouvoirs qui leur sont conférés.

11. Collège des commissaires aux comptes.

11.1. Collège des commissaires aux comptes. Le collège des commissaires aux comptes, si nommé, se compose de trois membres effectifs: un des trois membres effectifs exerce les fonctions de président. Deux commissaires aux comptes suppléants doivent être nommés. Les commissaires aux comptes sont nommés pour trois exercices et leurs fonctions expirent à la date de l'assemblée convoquée pour l'approbation du bilan relatif au troisième exercice, mais ils peuvent être réélus.

11.2. Devoirs du collège des commissaires aux comptes. Le collège des commissaires aux comptes veille au respect de la loi, des statuts et des principes d'une administration correcte et en particulier il vérifie que l'organisation, l'administration et la comptabilité de la société sont adéquats et d'un fonctionnement correct. Le collège des commissaires aux comptes vérifie la tenue régulière de la comptabilité de la société et que tous les actes relatifs à l'activité de la société seront correctement retransmis dans la comptabilité, il vérifie que le bilan corresponde aux résultats des écritures comptables et des vérifications faites et qu'il soit conforme aux dispositions le réglementant, et il exprime son avis dans un rapport.

11.3. Rémunération

La rémunération annuelle des commissaires aux comptes doit être déterminée par les associés à l'acte de nomination pour toute la période de durée de leurs fonctions.

12. Exercice et bilan.

12.1. Exercice. L'exercice social s'achève au 31 décembre de chaque année.

12.2. Bilan. Au terme de l'exercice, l'administrateur unique ou le conseil d'administration doivent rédiger le bilan, selon les dispositions légales, et le rapport de gestion, dans les cas prescrits par la loi. Le bilan sera présenté pour approbation aux associés dans les cent vingt jours à dater de la clôture de l'exercice.

12.3. Affectation du bénéfice. Le bénéfice net résultant du bilan approuvé par les associés sera utilisé comme suit:

a) Une somme correspondant au moins au vingtième du bénéfice doit être affectée à la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne le cinquième du capital social;

b) En cas de diminution de la réserve légale ou du capital, le bénéfice restant sera réintégré dans la réserve ou le capital;

c) Le bénéfice encore restant est distribué aux associés à moins que ceux-ci ne décident de l'affecter à la réserve ou de le reporter.

13. Arbitrage. Les conflits entre associés ou entre associés et la société ayant pour objet des droits relatifs au rapport au sein de la société ainsi que les litiges à l'initiative des administrateurs, liquidateurs et commissaires aux comptes à l'égard de la société ou à leur égard par la société, avec la seule exception de ceux dans lesquels la loi prévoit l'intervention obligatoire du ministère public, seront décidés par arbitrage, par un arbitre unique nommé selon les modalités définies par le Règlement Arbitraire National de la Chambre Arbitraire National et International de Milan. La procédure se déroulera selon le Règlement. L'arbitre décidera en conformité avec les lois applicables.

14. Dispositions générales. L'acte constitutif originaire de la Société, les statuts et toutes les modifications suivantes jusqu'à la date du présent acte sont remplacés par ce dernier.

Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les dispositions légales s'appliquent.»

Version italienne:

" **1. Denominazione.** La denominazione della Società è Meditor International Srl.

2. Sede. La Società ha sede in Milano.

3. Oggetto sociale. La Società ha per oggetto l'acquisizione di partecipazioni di qualsiasi natura in imprese nazionali ed estere tramite acquisto, sottoscrizione o qualsiasi altra modalità, grazie al trasferimento e all'acquisto di titoli di qualsiasi genere, nonché ogni altra misura per quanto attiene l'investimento del patrimonio societario nei diritti di partecipazione o titoli, compresi la gestione, il controllo e la valorizzazione delle partecipazioni acquisite.

Sono escluse dall'oggetto sociale le attività fiduciarie e quelle che le leggi riservano a società di tipo particolare od aventi caratteristiche o requisiti particolari, ed in particolare sono escluse la sollecitazione del pubblico risparmio, le attività di cui alle leggi N.1815 e N.1966 del 23 novembre 1939, le attività di intermediazione mobiliare come definite dal D.lgs. 58/98, nonché lo svolgimento nei confronti del pubblico delle attività di cui agli articoli 106 e 121 del decreto legislativo 1 settembre 1993 N.385 e all'articolo 16 della legge 108/96.

La Società potrà compiere tutte le operazioni industriali, commerciali e finanziarie, mobiliari o immobiliari, necessarie o utili per il conseguimento dell'oggetto sociale, incluso il rilascio di fidejussioni per le imprese partecipate, nel rispetto dei divieti, limiti e condizioni di legge.

4. Durata. La Società ha durata illimitata.

5. Capitale. La Società ha il capitale di euro trentunmiladuecentocinquanta virgola zero zero (31.250,00 EURO) interamente sottoscritto e versato. I diritti al voto e ai dividendi e gli altri diritti sociali spettano ai soci in misura proporzionale alla partecipazione da ciascuno posseduta risultante dal libro dei soci. In caso di aumento o diminuzione del capitale sociale spetteranno secondo la risultante nuova misura della partecipazione posseduta.

Nelle ipotesi di intestazione fiduciaria in capo a Società Fiduciarie operanti ai sensi della Legge 1966/1939 e successive modifiche ed integrazioni, l'esercizio dei diritti sociali da parte della società fiduciaria avviene per conto e nell'esclusivo interesse del Fiduciante effettivo proprietario della partecipazione al quale solo possono essere imputabili gli effetti giuridici discendenti da tale esercizio.

La società potrà acquisire dai soci versamenti, con o senza obbligo di rimborso, e finanziamenti, sia a titolo oneroso sia a titolo gratuito, nel rispetto delle normative vigenti, con particolare riferimento a quelle che regolano la raccolta di risparmio tra il pubblico.

Il rimborso dei finanziamenti dei soci potrà avvenire solo nell'integrale rispetto della disposizione dei cui all'art. 2467 del Codice Civile.

6. Soci. Il domicilio dei soci, per quanto concerne i loro rapporti con la società, è quello risultante dal libro dei soci. Le variazioni di domicilio dei soci dovranno essere comunicate alla società per l'aggiornamento dei libri soci.

7. Recesso. Per le modalità ed i termini dell'esercizio del diritto di recesso, che spetta unicamente nei casi di legge, si applicano le disposizioni di legge e, in difetto, in quanto compatibili, le corrispondenti disposizioni previste per il recesso dalla disciplina della società per azioni.

In caso di partecipazioni sociali intestate a società fiduciarie operanti ai sensi della Legge 1966/1939 e successive modifiche ed integrazioni, il diritto di recesso potrà essere esercitato anche solo per parte della partecipazione intestata, in esecuzione di istruzioni provenienti da differenti fiduciari.

8. Decisione dei soci.

8.1 Decisioni dei soci. I soci decidono sulle seguenti materie:

- (1) Approvazione del bilancio e distribuzione degli utili;
- (2) Nomina dell'amministratore unico o degli amministratori e del presidente del consiglio di amministrazione, e nomina dei sindaci e del presidente del collegio sindacale;
- (3) Determinazione del compenso dell'amministratore unico, degli amministratori e dei sindaci;
- (4) Modificazioni dell'atto costitutivo;
- (5) Compimento di operazioni che comportino una sostanziale modificazione dell'oggetto sociale o una rilevante modificazione dei diritti dei soci;
- (6) Le altre materie stabilite dalla legge.

8.2 Forma delle decisioni dei soci. Le decisioni dei soci possono essere adottate mediante consultazione scritta o sulla base del consenso espresso per iscritto, purché siano adottate con il consenso unanime di tutti i soci e nessuno dei soci rappresentanti almeno un terzo del capitale sociale o degli amministratori richieda una deliberazione della assemblea. Altrimenti, sono adottate con deliberazione della assemblea. Sarà in ogni caso necessaria la deliberazione della assemblea per le decisioni sulle materie indicate ai numeri (4) e (5) dell'articolo 8.1.

8.3 Assemblea.

(1) L'assemblea è convocata dall'amministratore unico o dal consiglio di amministrazione. Può essere convocata anche fuori della sede sociale purché in Italia.

(2) L'assemblea è convocata mediante avviso contenente l'indicazione del giorno, dell'ora e del luogo della riunione e l'elenco delle materie da trattare. L'avviso deve essere comunicato ai soci mediante lettera raccomandata, telefax o messaggio di posta elettronica spediti almeno otto giorni prima del giorno indicato per l'adunanza, all'indirizzo indicato nel libro dei soci. In mancanza delle formalità di convocazione l'assemblea si reputa regolarmente costituita quando partecipa alla assemblea l'intero capitale sociale e l'amministratore unico o tutti gli amministratori e sindaci sono presenti o informati della riunione e nessuno si oppone alla trattazione dell'argomento.

(3) I soci possono farsi rappresentare nella assemblea mediante delega scritta.

(4) L'assemblea è presieduta dall'amministratore unico o dal presidente del consiglio di amministrazione o, in sua assenza, dalla persona designata a maggioranza dai soci presenti. Il presidente è assistito da un segretario da lui designato.

(5) L'assemblea delibera con il voto favorevole di tanti soci che rappresentino la maggioranza del capitale sociale.

(6) Le deliberazioni della assemblea devono constare da verbale sottoscritto dal presidente e dal segretario. Il verbale delle assemblee che decidono modificazioni dell'atto costitutivo deve essere redatto da notaio, che funge da segretario.

9. Amministrazione.

9.1 Amministrazione. L'amministrazione della società può essere affidata ad un unico amministratore oppure collegialmente ad un consiglio di amministrazione.

9.2 Consiglio di amministrazione. Il consiglio di amministrazione è composto da tre a nove amministratori. Gli amministratori possono non essere soci della Società. Gli amministratori si intendono nominati a tempo indeterminato, e possono essere revocati dai soci in qualunque momento, anche senza causa e senza preavviso, senza alcun diritto o indennità o risarcimenti.

9.3 Attribuzioni del consiglio di amministrazione. Il consiglio di amministrazione ha la gestione della Società e ha il potere di compiere tutte le operazioni che ritiene utili per l'esercizio della impresa sociale, con la sola eccezione di quelle riservate alla decisione dei soci dalla legge o da questo statuto.

9.4 Forma delle decisioni del consiglio di amministrazione. Le decisioni del consiglio di amministrazione possono essere adottate mediante consultazione scritta o sulla base del consenso espresso per iscritto, purché siano prese con il consenso unanime di tutti gli amministratori e nessuno dei sindaci richieda la riunione del consiglio di amministrazione. Altrimenti, sono adottate con deliberazione presa mediante riunione del consiglio di amministrazione. Il consiglio di amministrazione dovrà in ogni caso riunirsi nei casi previsti all'ultimo comma dell'art. 2475 del codice civile e per l'esercizio delle attribuzioni indicate nell'articolo 2381, quarto comma, del codice civile.

9.5 Riunioni del consiglio di amministrazione.

(1) Il consiglio di amministrazione può riunirsi anche fuori della sede sociale purché in Italia. Le riunioni possono essere convocate da qualsiasi degli amministratori.

(2) Le riunioni del consiglio di amministrazione devono essere convocate con preavviso di almeno tre giorni, mediante messaggio di posta elettronica o telefax spedito dall'amministratore che convoca la riunione a ciascuno degli altri amministratori, con copia ai sindaci. In mancanza del preavviso, il consiglio può tuttavia deliberare purché gli amministratori assenti abbiano comunicato il loro assenso a che il consiglio deliberi in loro assenza. L'amministratore che convoca la riunione deve provvedere affinché vengano fornite a tutti gli altri amministratori e ai sindaci adeguate informazioni sulle materie da trattare nella riunione.

(3) Gli amministratori possono partecipare alle riunioni del consiglio di amministrazione anche per telefono o mediante altri mezzi di telecomunicazione.

(4) Le riunioni del consiglio di amministrazione sono presiedute dal presidente del consiglio di amministrazione o, in sua assenza, o su sua richiesta, dall'amministratore designato dalla maggioranza degli amministratori presenti. Il presidente è assistito da un segretario da lui designato.

(5) Le deliberazioni del consiglio di amministrazione sono prese con il voto favorevole della maggioranza degli amministratori in carica.

(6) Le deliberazioni del consiglio di amministrazione devono constare da verbale sottoscritto dal presidente e dal segretario. Nei casi stabiliti dalla legge, il verbale deve essere redatto da notaio.

9.6 Amministratore Unico. L'Amministratore Unico è investito, per la gestione della Società, di tutti i poteri di ordinaria e straordinaria amministrazione che per statuto spettano al Consiglio di Amministrazione.

9.7 Compensi degli amministratori. I compensi spettanti agli amministratori e le remunerazioni del presidente del consiglio di amministrazione e degli amministratori delegati sono stabiliti dai soci. In mancanza di determinazione dei soci, non spetta alcun compenso o remunerazione. La instaurazione o la continuazione di rapporti di lavoro tra la Società e gli amministratori deve essere approvata dai soci.

9.8 Manleva degli amministratori. Ogni responsabilità civile verso terzi per fatti commessi dagli amministratori nell'esercizio delle loro funzioni sarà a carico della Società, eccetto che il caso di dolo o colpa grave. Ove si apra un procedimento

penale nei confronti degli amministratori per fatti connessi all'esercizio delle funzioni loro attribuite, ove la parte lesa non sia la Società, le spese per la difesa saranno a carico della Società.

10. Rappresentanza delle Società.

10.1 Legale rappresentanza. L'amministratore unico ha la rappresentanza della società. In caso di nomina del consiglio di amministrazione, la rappresentanza della società spetta al presidente del consiglio di amministrazione ed ai singoli consiglieri delegati, se nominati, nell'ambito dei poteri loro conferiti.

11. Collegio sindacale.

11.1 Collegio sindacale. Il collegio sindacale, ove nominato, si compone di tre membri effettivi: uno dei tre membri effettivi ha le funzioni di presidente. Devono inoltre essere nominati due sindaci supplenti. I sindaci sono nominati per tre esercizi e scadono alla data della assemblea convocata per l'approvazione del bilancio relativo al terzo esercizio della carica, ma possono essere rieletti.

11.2 Doveri del collegio sindacale. Il collegio sindacale vigila sull'osservanza della legge e dello statuto e sul rispetto dei principi di corretta amministrazione, e in particolare sull'adeguatezza dell'assetto organizzativo, amministrativo e contabile adottato dalla Società e sul suo corretto funzionamento. Il collegio sindacale inoltre verifica la regolare tenuta della contabilità sociale e la corretta rilevazione nelle scritture contabili dei fatti di gestione, verifica che il bilancio corrisponda alle risultanze delle scritture contabili e degli accertamenti eseguiti e sia conforme alle norme che lo disciplinano, esprime con apposita relazione un giudizio sul bilancio.

11.3 Retribuzione. La retribuzione annuale dei sindaci deve essere determinata dai soci all'atto della nomina per l'intero periodo di durata del loro ufficio.

12. Esercizio e bilancio.

12.1 Esercizio. L'esercizio sociale si chiude al 31 dicembre di ogni anno.

12.2 Bilancio. Al termine dell'esercizio l'amministratore unico o il consiglio di amministrazione devono redigere il bilancio, secondo le prescrizioni di legge, e, ove richiesta dalla legge, la relazione sulla gestione. Il bilancio deve essere presentato alla approvazione dei soci entro centoventi giorni dalla chiusura dell'esercizio.

12.3 Destinazione dell'utile. L'utile netto risultante dal bilancio approvato dai soci deve essere utilizzato come segue:

(a) Una somma corrispondente almeno alla ventesima parte dell'utile deve essere destinata alla riserva legale, fino a che questa non abbia raggiunto il quinto del capitale sociale;

(b) Ove si sia verificata una diminuzione della riserva legale o del capitale, l'utile residuo deve essere destinato alla reintegrazione della riserva e del capitale;

(c) L'utile ancora residuo è distribuito ai soci a meno che i soci non decidano di mandarlo a riserva oppure di portarlo a nuovo.

13. Arbitrato. Le controversie insorgenti tra i soci ovvero tra i soci e la Società che abbiano ad oggetto diritti disponibili relativi al rapporto sociale, e le controversie promosse da amministratori, liquidatori e sindaci nei confronti della Società ovvero nei loro confronti dalla Società, con la sola eccezione di quelle nelle quali la legge preveda l'intervento obbligatorio del pubblico ministero, saranno decise per arbitrato, da un unico arbitro nominato con le modalità stabilite dal Regolamento Arbitrale Nazionale della Camera Arbitrale Nazionale e Internazionale di Milano. Il procedimento si svolgerà secondo il detto Regolamento e avrà carattere rituale. L'arbitro deciderà secondo diritto.

14. Disposizioni generali. L'originario atto costitutivo della Società, il precedente statuto, e tutte le successive modifiche fino alla data del presente atto sono sostituiti, superati e novati dal presente atto. Per quanto qui non previsto valgono le disposizioni di legge."

Quatrième résolution

L'assemblée générale accepte la démission des administrateurs actuels de la Société, Madame Noëlle Piccione, Monsieur Pierre Mestdagh et de Monsieur Christian François et par vote spécial leur accorde décharge pour l'exécution de leur mandat à partir de la constatation de l'exécution de la condition suspensive dont question à la résolution 2 ci-avant.

Cinquième résolution

L'assemblée générale accepte la démission du commissaire de la Société, la société anonyme Fin Contrôle S.A. et par vote spécial lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat à partir de la constatation de l'exécution de la condition suspensive dont question à la résolution 2 ci-avant.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Madame Stefanie Elisabeth Kulcke, demeurant professionnellement à I-20100 Milan, Via delle Stelline n. 9 en tant que nouvel administrateur de la Société à partir du moment où celle-ci sera soumise au droit italien.

Septième résolution

L'assemblée générale confère à Monsieur Fabio Gasperoni, Monsieur Manfred Psailer et à Monsieur Oliver Geier, tous pouvoirs pour représenter chacun individuellement la Société à Luxembourg auprès de toutes les instances administra-

tives, fiscales et autres, relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège et notamment de constater l'exécution de la condition suspensive dont question à la résolution 2 ci-avant.

Huitième résolution

L'assemblée générale confère à Monsieur Manfred Psailer et à Monsieur Oliver Geier, tous pouvoirs pour représenter chacun individuellement la Société à Milan, Italie, auprès de toutes les instances administratives, fiscales et autres ainsi qu'auprès du Registre Italien des Entreprises de Milan (Registro delle Imprese di Milano) relativement aux formalités et actes à accomplir à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité de la Société et notamment de constater l'exécution de la condition suspensive dont question à la résolution 2 ci-avant.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ deux mille euros (EUR 2.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. LOMZIK, F. STOLZ-PAGE, M. MULLER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 septembre 2008, LAC/2008/37081. — Reçu douze euros € 12,-.

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008127166/7241/411.

(080148061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Mandarin Capital Partners S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 128.231.

L'an deux mil huit, le deux septembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

Monsieur Massimo LONGONI, conseil économique, demeurant à Luxembourg

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société en commandite par actions qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR), de droit luxembourgeois dénommée "Mandarin Capital Partners S.C.A. SICAR" ayant son siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, inscrite au R.C.S. Luxembourg, sous la Section B et le numéro B N ° 128.231,

constituée aux termes d'un acte reçu en date du 3 mai 2007 par le notaire Jacques DELVAUX, publié au Mémorial C n ° 1434 du 12 juillet 2007, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suite à un constat d'augmentation de capital reçu par le notaire soussigné en date du 18 juillet, en voie de publication au Mémorial C,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision de l'associé gérant commandité, savoir la société MANDARIN CAPITAL MANAGEMENT S.A. une société anonyme ayant son siège social au 73, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B n ° 119.240, prise en sa réunion du 1^{er} septembre 2008,

des copies desdites résolutions, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 1.854.046 (un million huit cent cinquante-quatre mille quarante-six Euros), réparti en:

- cinq cent quatre-vingt-onze mille quatre cent quatre-vingt-neuf (591.489) Actions A d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune,

- deux cent quarante-deux mille huit cent trente-et-une (242.831) Actions B d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune avec un prime d'émission de cent trente six euro 136,- EUR pour chaque Action B,

- et quatre-vingt-douze mille sept cent trois (92,703) Actions C d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune."

2) Qu'aux termes du 3^{ème} alinéa de l'article 5 des statuts, la société dispose d'un capital autorisé de sept millions dix-neuf mille huit cents euros (7.019.800 EUR), divisé en trois millions cinq cent neuf mille neuf cents (3.509.900) Actions comprenant:

1. Six cent trente et un mille sept cent quatre-vingt-deux (631.782) Actions ordinaires d'une valeur nominale de 2 EUR chacune (ci-après dénommées les "Actions A"). Les Actions A seront uniquement émises et souscrites par les Commanditaires (et les Commanditaires supplémentaires (tels que définis ci-après, le cas échéant) qui ont entrepris de souscrire et de régler 4 (quatre) Actions B pour chaque Action A souscrite;

2. deux millions cinq cent vingt-sept mille cent vingt-huit (2.527.128) Actions ordinaires d'une valeur nominale de 2 EUR chacune (ci-après dénommées les "Actions B"). Les Actions B pourront être émises assorties d'une prime d'émission selon ce que décidera l'Associé gérant commandité;

3. trois cent cinquante mille neuf cent quatre-vingt-dix (350.990) Actions d'administrateur d'une valeur nominale de 2 EUR chacune, attribuées à l'Associé gérant commandité (ci-après dénommées les "Actions C"). Lors de chaque prélèvement de fonds, l'Associé gérant commandité devra souscrire et régler un nombre supplémentaire d'Actions C, afin que sa participation dans la Société continue de représenter en permanence au moins 10 % (dix pour cent) de la totalité du capital émis de la Société,

et que le même article 5 autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

L'article 5 des statuts est intégralement libellé comme suit:

La Société dispose d'un capital social immobilisé.

La Société dispose d'un capital social émis de EUR 1.854.046 (un million huit cent cinquante-quatre mille quarante-six Euros), réparti en:

- cinq cent quatre-vingt-onze mille quatre cent quatre-vingt-neuf (591.489) Actions A d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune,

- deux cent quarante-deux mille huit cent trente-et-une (242.831) Actions B d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune avec un prime d'émission de cent trente six euro 136,- EUR pour chaque Action B.

- et quatre-vingt-douze mille sept cent trois (92,703) Actions C d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune."

La Société dispose d'un capital autorisé de sept millions dix-neuf mille huit cents euros (7.019.800 EUR), divisé en trois millions cinq cent neuf mille neuf cents (3.509.900) Actions comprenant:

1. Six cent trente et un mille sept cent quatre-vingt-deux (631.782) Actions ordinaires d'une valeur nominale de 2 EUR chacune (ci-après dénommées les "Actions A"). Les Actions A seront uniquement émises et souscrites par les Commanditaires (et les Commanditaires supplémentaires (tels que définis ci-après, le cas échéant) qui ont entrepris de souscrire et de régler 4 (quatre) Actions B pour chaque Action A souscrite;

2. deux millions cinq cent vingt-sept mille cent vingt-huit (2.527.128) Actions ordinaires d'une valeur nominale de 2 EUR chacune (ci-après dénommées les "Actions B"). Les Actions B pourront être émises assorties d'une prime d'émission selon ce que décidera l'Associé gérant commandité;

3. trois cent cinquante mille neuf cent quatre-vingt-dix (350.990) Actions d'administrateur d'une valeur nominale de 2 EUR chacune, attribuées à l'Associé gérant commandité (ci-après dénommées les "Actions C"). Lors de chaque prélèvement de fonds, l'Associé gérant commandité devra souscrire et régler un nombre supplémentaire d'Actions C, afin que sa participation dans la Société continue de représenter en permanence au moins 10 % (dix pour cent) de la totalité du capital émis de la Société.

Dans les présents statuts (les "Statuts"), les termes "Action" et "Actions" comprendront, sauf disposition contraire explicitement ou implicitement énoncée, respectivement les Actions A, les Actions B et les Actions C.

L'expression "Commanditaires" se référera aux détenteurs d'Actions A et d'Actions B et le terme "Actionnaires" se référera collectivement à l'Associé gérant commandité et aux Commanditaires.

Par les présentes, l'Associé gérant commandité est autorisé à émettre ultérieurement des Actions A, des Actions B et des Actions C, afin de porter la totalité du capital de la Société au plafond du capital social autorisé le cas échéant, selon ce qu'il décidera de son propre chef de fixer; il pourra accepter les souscriptions concernant ces Actions pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la date de constitution de la Société selon la définition de l'article 32 (5) de la loi du dix août mille neuf cent quinze portant sur les sociétés commerciales, dans sa version modifiée.

La durée ou la portée de cette attribution pourra être étendue le cas échéant par des résolutions adoptées par les Actionnaires au cours des assemblées générales, selon les dispositions requises pour amender les présents Statuts.

L'Associé gérant commandité est habilité à définir le cas échéant les conditions assignées à toute souscription d'Actions A, d'Actions B et d'Actions C.

L'Associé gérant commandité est habilité à émettre ces Actions A, B et C en vertu de la durée mentionnée ci-dessus et pendant celle-ci, sans que les Actionnaires ne puissent se prévaloir de droits de souscription privilégiés.

Lorsqu'il réalisera une augmentation de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, l'Associé gérant commandité sera tenu de prendre les mesures requises pour modifier le présent Article en vue de consigner la modifi-

cation et il sera habilité à prendre ou à autoriser les mesures requises en vue de l'exécution et de la publication de ladite modification conformément au droit luxembourgeois.

Le capital autorisé ou émis de la Société pourra être augmenté ou diminué conformément au droit luxembourgeois.

Les Actions A et les Actions B sont réservées à la souscription des Commanditaires ainsi que des investisseurs avertis, tels que définis par la loi portant sur les SICAR ("Investisseurs avertis").

3) Par décision du 1^{er} septembre 2008, l'associé gérant commandité, savoir "Mandarin Capital Management S.A." a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de EUR 396.372 (trois cent quatre-vingt-seize mille trois cent soixante-douze Euros),

en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 1.854.046 (un million huit cent cinquante-quatre mille quarante-six Euros) à EUR 2.250.418 (deux millions deux cent cinquante mille quatre cent dix-huit Euros),

par l'émission de:

- 178.368 (cent soixante-dix-huit mille trois cent soixante-huit) actions nouvelles B d'une valeur nominale de € 2,- (deux euros) chacune, augmentées d'une prime d'émission de EUR 136 par action B nouvelle;

- 19.818 (dix-neuf mille huit cent dix-huit) actions nouvelles C d'une valeur nominale de € 2,- (deux euros) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, souscrites par les souscripteurs suivants comme suit:

Mandarin Capital Partners SCA SICAR - B and C Shares

Nbr/ Shareholders	B Shares	C Shares
1 Private Equity International S.A.	40825	0
2 China Development Bank	40825	0
3 The Export-Import Bank of China	40825	0
4 Efibanca S.p.A.	8164	0
5 Corporate World Opportunities Limited	5442	0
6 Fondazione Cassa di Risparmio in Bologna	5442	0
7 Fondazione Cassa di Risparmio di Padova e Rovigo	5442	0
8 Banca Carige S.p.A.	2719	0
9 Banca Popolare dell'Emilia Romagna Soc. Coop.	2719	0
10 Fondazione Cassa dei Risparmi di Forlì	2719	0
11 Fondazione Cassa di Risparmio di Trento e Rovereto	2719	0
12 Fondazione Cariplo	2719	0
13 Fondo Pensione per gli Agenti Professionisti di Assicurazione	2719	0
14 Castel S.A.	1631	0
15 Giorgio Tadolini	1631	0
16 Fondazione Cassa di Risparmio di Imola	1360	0
17 Datalogic S.p.A.	1088	0
18 Gitifin S.r.l.	1088	0
19 Merloni Invest S.p.A.	1088	0
20 Paolo Cantarella	1088	0
21 Vinifin International S.A.	1088	0
22 IMA S.p.A.	1088	0
23 Hillswood Holdings Ltd	1088	0
24 Harlesden Finance S.A.	679	0
25 Lucio Stanca	543	0
26 Bruno Calzoni	543	0
27 Meris Romagnoli	543	0
28 King S.p.A.	543	0
29 Mandarin Capital Management S.A.	0	19818
TOTAL	178368	19818

Les souscripteurs ci-avant désignés, regroupant tous les actionnaires de la société, ont souscrit proportionnellement aux actions actuellement détenues, c.à.d. aux 178.368 nouvelles actions B augmentées de la susdite prime d'émission et aux 19.818 nouvelles actions C dans les proportions ci-avant désignées, et les ont libérées moyennant une contribution en espèces total de EUR 24.654.420

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

Le montant total de EUR 24.654.420 (vingt-quatre millions six cent cinquante-quatre mille quatre cent vingt Euros) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5) Que suite à la réalisation de l'augmentation ci-dessus, le capital se trouve porté à EUR 2.250.418 (deux millions deux cent cinquante mille quatre cent dix-huit Euros),

de sorte que le 2^{ème} alinéa de l'article 5 des statuts, version anglaise et traduction française, aura dorénavant la teneur suivante:

version anglaise

"The Company has an issued share capital of two million two hundred and fifty thousand four hundred and eighteen Euro (EUR 2,250,418), divided into:

- five hundred and ninety-one thousand four hundred and eighty-nine (591,489) A Shares having a par value of two euro (2.- EUR) each,

- four hundred and twenty-one thousand one hundred and ninety-nine (421,199) B Shares, having a par value of two euro (2.- EUR) each, with a share premium of 136.-EUR per each B share."

- and one hundred and twelve thousand five hundred and twenty-one (112,521) C Shares having a par value of two euro (2.- EUR) each.

Traduction française

"La Société dispose d'un capital social émis de EUR 2.250.418 (deux millions deux cent cinquante mille quatre cent dix-huit Euros), réparti en:

- cinq cent quatre-vingt-onze mille quatre cent quatre-vingt-neuf (591.489) Actions A d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune,

- quatre cent vingt-et-un mille cent quatre-vingt-dix-neuf (321.199) Actions B d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune avec un prime d'émission de cent trente six euro 136,- EUR pour chaque Action B.

- et cent douze mille cinq cent vingt-et-un (112.521) Actions C d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune."

Déclarations - frais

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter la modification de l'article 5 des statuts en langue anglaise, suivi d'une traduction française, et en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Pour la perception des droits d'enregistrement, il est spécifié que Mandarin Capital Partners S.C.A. SICAR est une société d'investissement en capital à risque suivant la loi du 15 juin 2004, et le présent acte est soumis au droit fixe.

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués approximativement à EUR 7.050,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. LONGONI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils, le 12 septembre 2008. LAC/ 2008/37131. - Reçu douze Euros (EUR 12.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/09/08.

Signature.

Référence de publication: 2008127207/208/183.

(080148216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Eurowatt S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.789,35.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 16, rue Henri VII.

R.C.S. Luxembourg B 48.019.

L'an deux mille huit, le vingt huit juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (V «Assemblée Générale») de la Société à responsabilité limitée EUROWATT Sàrl, ayant son siège social au 16, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 48.019, constituée suivant acte notarié en date du 27 juin 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 416 du 24 octobre 1997 (la «Société»).

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés à différentes reprises.

L'Assemblée Générale est ouverte sous la présidence de Monsieur Marco De Vecchi, gérant de société, résidant au 16, rue Henri VII - L-1725 Luxembourg, qui agit également en qualité de scrutateur.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Dominique Darne, résidant au 10, rue Meslay - 75003 Paris - France.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale a pour

Ordre du jour:

1. Décision de modifier l'article 12 des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.** L'année sociale commence le premier octobre et se termine le trente septembre de chaque année.»

2. Décision d'ajuster la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires afin de prendre en compte la décision précédente et en conséquence de modifier l'article 11, qui aura désormais le teneur suivante:

« **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle ordinaire se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de mars à treize heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

3. Décision de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 13 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 13.** Chaque année, au trente septembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes. [...]»

4. Première disposition transitoire: A titre de disposition transitoire l'exercice social en cours, ayant commencé le 1^{er} janvier 2008, se terminera le 30 septembre 2008, et conformément aux dispositions de l'article 11 des Statuts de la Société, l'Assemblée Générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice à clore le 30 septembre 2008, se tiendra le deuxième mardi du mois de mars à 13.00 heures de 2009.

5. Deuxième disposition transitoire: A titre de disposition transitoire l'inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes pour l'exercice social en cours, conformément aux dispositions de l'article 13 sera fait le 30 septembre 2008.

6. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Les éventuelles procurations des actionnaires représentés resteront annexées aux présentes, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

III.- Que la présente Assemblée Générale, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale DECIDE à l'unanimité de modifier l'article 12 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.** L'année social commence le premier octobre et se termine le trente septembre de chaque année.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale DECIDE à l'unanimité d'ajuster la date l'assemblée générale annuelle des actionnaires afin de prendre en compte la décision précédente et en conséquence de modifier l'article 11, qui aura désormais le teneur suivante:

« **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle ordinaire se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de mars à treize heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Troisième résolution

L'Assemblée Générale DECIDE à l'unanimité de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 13 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 13.** Chaque année, au trente septembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes. [...]»

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale DECIDE à l'unanimité, à titre de première disposition transitoire, que l'exercice social en cours, ayant commencé le 1^{er} janvier 2008, se terminera le 30 septembre 2008, et conformément aux dispositions de l'article 11 des Statuts de la Société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice à clore le 30 septembre 2008, se tiendra le deuxième mardi du mois de mars à 13.00 heures de 2009.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale DECIDE à l'unanimité, à titre de deuxième disposition transitoire, que l'inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes pour l'exercice social en cours, conformément aux dispositions de l'article 13 sera fait le 30 septembre 2008.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cet acte, s'élève approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-EUR).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: De Vecchi, Darne, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 6 août 2008. LAC / 2008 / 32864. - Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 octobre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008127161/202/84.

(080148518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Paris Express Service-European Sales et Coordination S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 51.629.

L'an deux mille huit, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme „PARIS EXPRESS SERVICE-EUROPEAN SALES ET COORDINATION S.A.", avec siège social à L-2124 Luxembourg, 109, rue des Maraîchers, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 5 juillet 1995, publié au Mémorial C de 1995, page 23.293, inscrite au Registre de Commerce de Diekirch sous la section B et le numéro 51629.

Les statuts ont été modifiés une dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 mars 2004, publié au Mémorial C du 12 mai 2004, numéro 496.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Merienne, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg.

Le Président désigne comme Secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée appelle aux fonctions de Scrutateur Monsieur Abdelkader Jemaa, Finance Manager, ayant sa résidence professionnelle au 2, rue Marie Curie, 2 bât Altaïr, appt 2, L-8049 Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-2124 Luxembourg, 109, rue des Maraîchers au 2, rue Marie Curie, Bât Altaïr, appt 2, L-8049 Strassen;

2. Modification subséquente de la première phrase de l'article 2: «Le siège de la société est établi dans la commune de Strassen»;

3. Transfert du siège d'exploitation du 109, rue des Maraîchers L-2124 Luxembourg à Contern, Zone Industrielle Rolach Hall 1, L- 5280 Sandweiler;

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

121341

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-2124 Luxembourg, 109, rue des Maraîchers au 2, rue Marie Curie, Bât Altaïr, appt 2, L-8049 Strassen.

L'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. (première phrase).** Le siège social de la société est établi dans la commune de Strassen.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège d'exploitation du 109, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg à Contern, Zone Industrielle Rolach Hall 1, L-5280 Sandweiler.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de huit cents euro (EUR 800.-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jemaa, Mathot, Merienne, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 26 septembre 2008, LAC/2008/39145. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 octobre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008127158/202/62.

(080148273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Apax Knowledge Solutions Sàrl, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 89.374.

In the year two thousand eight, on the fifth day of September.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Apax WW Nominees Ltd., registered with the Companies House of England and Wales under number 04693597, having its registered office at 33 Jermyn Street, London, SW1Y 6DN, United Kingdom (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs Vanessa Colard, Juriste, residing professionally at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, by virtue of a proxy given on September fourth 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following: it is the sole actual shareholder of Apax Knowledge Solutions Sàrl (hereinafter referred to as the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated by deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on 3 October 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1656, page 79442, dated 19 November 2002.

deed modified on 15 October 2002, by deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1724, page 83663, dated 6 December 2002.

deed modified on 19 December 2003, by deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 170, page 8136, dated 11 February 2004.

deed modified on 14 July 2006, by deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 2025, page 97187, dated 27 October 2006.

All this having been declared, the appearing party, holding 100% of the share capital of the Company, represented as stated here above, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to approve the interim directors' management report for the period from the 1st January, 2008 to 29th August 2008.

121342

Second resolution

The Sole Shareholder decides to approve the interim financial statements of the Company established for the period from the 1st January, 2008 to 29th August 2008.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to discharge the members of the board of directors of the Company for the performance of their duties for the period from the 1st January, 2008 to 29th August 2008.

Fourth resolution

In compliance with the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, the Sole Shareholder decides to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

Fifth resolution

The Sole Shareholder decides to appoint as liquidator: HAL Liquidations Limited, with registered office at OMC Chambers, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, incorporated on 26 August 2008 under the laws of British Virgin Islands under number IBC N ° 1500734.

The aforesaid liquidator has as mission to realise the whole of assets and liabilities of the Company. The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company. The liquidator may under his own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as he may deem fit, to one or several representatives. The liquidator's signature binds validly and without limitation the Company which is in liquidation. The liquidator has the authority to perform and execute all operation provided for in articles 144 and 145 of Luxembourg company law, without a specific authorisation of a general meeting of shareholders.

The liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

Closure of the meeting

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal on the present deed, in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la version française:

En l'an deux mille huit, le cinquième jour de septembre,

Par-devant, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Apax WW Nominees Ltd., enregistrée auprès de la Companies House of England and Wales sous le numéro 04693597, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume Uni (l'"Associé Unique"),

Ici représentée par Madame Vanessa Colard, Juriste, résidant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 4 septembre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La partie comparante, représentée comme dit est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

elle est la seule et unique associée de la société Apax Knowledge Solutions Sàrl (ci-après désignée la "Société"), société à responsabilité limitée, constituée suivant acte de Maître Jacques Delvaux, notaire demeurant à Luxembourg, en date du 3 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, N ° 1656, page 79442, en date du 19 novembre 2002.

acte modifié suivant acte de Maître Jacques Delvaux, en date du 15 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1724, page 83663, en date du 6 décembre 2002.

acte modifié suivant acte de Maître Jacques Delvaux, en date du 14 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 2025, page 97187, en date du 27 octobre 2006.

Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante, détenant 100% du capital de la Société, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le rapport intérimaire de gestion du conseil de gérance pour la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 29 août 2008.

121343

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver les comptes intermédiaires de la Société établis pour la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 29 août 2008.

Troisième résolution

L'associé unique décide de donner décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat du 1^{er} janvier 2008 au 29 août 2008.

Quatrième résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, l'Associé Unique décide de la mise en dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de nommer en tant que liquidateur: HAL Liquidations Limited, ayant son siège social à OMC Chambers, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, constituée le 26 août 2008 selon les lois des Iles Vierges Britanniques sous le numéro IBC N ° 1500734.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la Société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Clôture de l'assemblée

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française.

A la demande de la même comparant, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: V. COLARD, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 12 septembre 2008, lac/2008/37135. — Reçu douze Euros (EUR 12.-).

Le Receveur ff. (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/09/08.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008127215/208/124.

(080148157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Parfume S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 67.817.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale Ordinaire tenue Extraordinairement le 18 août 2008

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Vincent THILL, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 17.09.2007

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Olivier CONRARD, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 26.10.2007

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Stefano DE MEO, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 01.02.2008.

Au terme de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 18 août 2008 il a encore été décidé de:

Conseil d'administration:

- D'accepter, avec effet immédiat, les démissions de:

* Monsieur Stefano DE MEO né le 01.01.1976 à Somma Lombardo en Italie, résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de ses fonctions d'administrateur et président;

* Monsieur Olivier CONRARD né le 25.08.1965 à Messancy en Belgique, résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de ses fonctions d'administrateur;

* Monsieur Vincent THILL né le 04.03.1971 à Arlon en Belgique, résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de ses fonctions d'administrateur;

- De nommer comme nouveaux administrateurs, avec effet immédiat

* Monsieur Davide MURARI, employé privé, né le 14.06.1967 à Verona en Italie, résident professionnellement au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, administrateur et Président;

* Monsieur Mirko LA ROCCA, employé privé, né le 16.04.1971 à Rome en Italie, résident professionnellement au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, administrateur;

* Monsieur Fabrizio PENSO, employé privé, né le 03.09.1972 à Venise, en Italie, résident professionnellement au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 31.12.2010.

Commissaire aux comptes:

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de ne pas renommer la FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, et décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes clôturés au 31.12.2010 comme suit:

Francesca DOCCHIO, employée privée, née le 29.05.1971 à Bergamo en Italie, résident 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

Au terme de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 18 août 2008 il a encore été décidé:

De transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société de son adresse actuelle du 5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Edoardo Tubia / Salvatore Desiderio

Référence de publication: 2008127111/24/47.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01181. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Serin Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 57.492.

Extrait du Procès verbal à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social exceptionnellement le 29 août 2008

5^{ème} Résolution

L'Assemblée Générale d'une part, accepte la démission de la fonction d'Administrateur de Monsieur Pierre HOFFMANN, Réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 23, val fleuri, L-1526 Luxembourg, avec effet rétroactif au 29 juillet 2008; d'autre part, l'Assemblée Générale décide de nommer à la fonction d'Administrateur, avec effet rétroactif au 29 juillet 2008, Monsieur Nour-Eddin NIJAR, employé privé, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Pierre HOFFMANN. Monsieur Nour-Eddin NIJAR terminera le mandat de son prédécesseur, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2010.

Pour SERIN HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2008126953/565/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08850. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.